

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2026 – 19h00

L'an 2026 et le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Alexandre-Reynès, Mme Braun

ABSENT EXCUSES : Mr Souchet

A été nommé(e) secrétaire : Mme Binet

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents ou représentés : 10

Date de la convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

Début de séance à 19h00

SOMMAIRE

- Approbation du PV du conseil municipal du 20/03/26
- Suspension du projet de rénovation des logements
- Création des commissions et désignation des représentants de la commune

Approbation du PV du conseil municipal du 20/03/26

Réf : 2026_09 - acte déposé en préfecture le 03/04/2026

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et fait les modifications demandées, APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

Le Procès-Verbal est adopté.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0)

Suspension du projet de rénovation des logements

Réf : 2026_10 - acte déposé en préfecture le 03/04/2026

La nouvelle équipe municipale examine le dossier, les nombreuses factures d'études déjà acquittées, celles qui arrivent encore, à ce jour cela représente plus de 60 000€. Cette équipe prend le temps d'étudier et de reconstituer le

dossier car il manque des documents, des études. Elle étudie aussi les subventions sollicitées et leur portabilité possible en cas de modification du projet. La nouvelle équipe souhaite avant tout défendre les intérêts de la commune, ainsi que vérifier la nature des études demandées (Bureau d'études, DIP, ...)

Il est proposé de suspendre le projet, ce qui est la première phase de l'annulation.

Objet : Suspension de la mise en œuvre de la délibération n° 2025_03 du 13 janvier 2025 relative au projet de rénovation thermique, de création de logements communaux et de mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie, ainsi que de son plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

VU

- *Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;*
- *La délibération n° 2025_03 du 13 janvier 2025 relative à l'adoption d'un projet de rénovation thermique et de création de logements communaux, incluant la mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie et un plan de financement prévisionnel ;*

CONSIDÉRANT

- *Que la délibération du 13 janvier 2025 a approuvé un projet structurant comportant des investissements significatifs pour la commune ;*
- *Que le projet n'a pas fait l'objet d'études comparatives suffisantes avec des solutions alternatives, notamment en matière de niveau de rénovation ou de valorisation du bien communal ;*
- *Que les impacts du projet sur les finances communales, en particulier sur l'endettement, l'épargne et la fiscalité locale, n'ont pas été suffisamment évalués ;*
- *Que les dernières élections municipales ont fait apparaître une opposition significative de la population à ce projet, celui-ci ayant constitué un enjeu du débat local ;*
- *Que les résultats issus des urnes traduisent une remise en cause de sa pertinence et de son opportunité au regard des attentes exprimées par les électeurs ;*
- *Qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, la commune ne dispose pas à ce stade des garanties nécessaires pour engager ce projet dans des conditions satisfaisantes de sécurité financière et budgétaire ;*
- *Qu'il appartient au conseil municipal, dans le cadre de ses compétences, de suspendre la mise en œuvre d'un projet afin de permettre un réexamen approfondi de celui-ci ;*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 – Suspension du projet

La mise en œuvre de la délibération n° 2025_03 du 13 janvier 2025 relative au projet de rénovation thermique, de création de logements communaux et de mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie, ainsi que de son plan de financement prévisionnel, est suspendue.

En conséquence, toute nouvelle décision, engagement juridique, technique ou financier relatif à ce projet est gelé jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 – Réexamen du projet

Le conseil municipal décide d'engager un réexamen complet du projet, incluant notamment :

- *Des études comparatives avec des solutions alternatives ;*
- *Une analyse approfondie des impacts financiers, budgétaires et fiscaux ;*
- *Une concertation avec la population.*

Article 3 – Exécution

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée ou affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de son exécution.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0)

Création des commissions et désignation des représentants de la commune Réf : 2026_03 - acte déposé en préfecture le 03/04/2026

Cette répartition des membres du conseil a pour but de soutenir et faciliter l'action du Maire, mais aussi de démultiplier les actions.

*Vu le renouvellement du conseil municipal,
Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à former différentes commissions communales.*

Après en avoir délibéré, elles sont constituées ainsi :

Liste des commissions

<i>Budget-finances</i>	<i>Mr Madélnat, Mr Werner, Mme Binet, Mr Rigaud, Mr Cousot</i>
<i>Travaux</i>	<i>Mr Madélnat, Mr Werner, Mme Binet, Mr Cousot, Mme Braun, Mme Landemaine</i>
<i>Recensement du patrimoine non bâti</i>	<i>Mr Rigaud, Mr Chenu</i>
<i>Révision des listes électorales</i>	<i>Mme Chenu, Mme Reynès</i>
<i>Affaires Sociales</i>	<i>Mme Binet, Mme Chenu, Mme Reynès</i>
<i>Cimetière</i>	<i>Mr Werner, Mme Reynès</i>
<i>Numérique et communication</i>	<i>Mme Braun, Mme Landemaine</i>
<i>Assainissement</i>	<i>Mr Madélnat, Mr Cousot</i>
<i>Sécurité publique et réponse aux événements</i>	<i>Mr Madélnat, Mme Reynès, Mme Landemaine</i>
<i>Appels d'offre</i>	<i>Mr Madélnat, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Chenu, Mme Reynès, Mr Cousot, Mr Chenu</i>

Liste des représentants

<i>Syndicat de l'Energie</i>	<i>Mr Werner, Mr Cousot</i>
<i>Syndicat SIRVA (cours d'eau)</i>	<i>Mr Cousot, Mme Braun, Mr Chenu</i>
<i>Val d'Aubois (Pays)</i>	<i>Mr Madélnat, Mme Binet</i>
<i>Syndicat des écoles</i>	<i>Mme Binet, Mme Chenu, Mr Cousot</i>
<i>Correspondant Défense</i>	<i>Mr Cousot</i>
<i>Référent Ambroisie</i>	<i>Mme Binet</i>
<i>Correspondant SDIS</i>	<i>Mr Werner, Mme Landemaine</i>
<i>Correspondant CIT</i>	<i>Mr Madélnat, Mr Cousot</i>

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les priorités du Maire et de l'équipe

- La construction du Budget :
Son élaboration est en cours. Les délais sont très courts car le vote est fixé pour la fin du mois d'avril.
Une réunion est prévue mercredi 01/04/26 à 19h, dont les axes de travail seront d'isoler les critères de choix, de considérer les choses qui ne changent pas d'un budget à l'autre et de définir les différentes enveloppes attribuées aux commissions (fonctionnement Mairie environ 50% du budget, Actions sociales, Commissions travaux).

Le budget devra être étudié par la Commission Budget puis soumis au vote du Conseil Municipal.

Julien Cousot insiste sur son aspect transversal aux différentes commissions municipales.

Frédéric Madelénat précise que cette année sera principalement une année d'inventaire et d'état des lieux. Tandis que l'année 2 sera plutôt l'année des grands travaux après avoir soldé l'ancien projet envisagé par la précédente équipe municipale. Il précise que les grands travaux concernent les travaux de l'église, la réfection des routes, la rénovation des logements.

- La baisse des impôts
Les pistes de travail sont la baisse des impôts et son impact, budgéter les travaux en les classant selon deux catégories les travaux urgents et les travaux souhaitables, les financements mobilisables.
- Le comité des fêtes
Frédéric Madelénat a adressé à la présidente du Comité des fêtes un courrier de remerciement à tous les bénévoles pour leur implication et les actions engagées pour la vie du village et les encourage à poursuivre leurs actions et leur assure tout son soutien (prêt de la salle des fêtes, salle de stockage...) comme cela se faisait précédemment.

Gaëlle Binet informe avoir discuté avec Jacqueline Michaud et que cette dernière souhaite poursuivre son rôle. Gaëlle Binet souligne l'implication de la Mairie dans les festivités du 14 Juillet (achat du feu d'artifice) et la nécessité de prévoir la formation d'une personne pour tirer le feu d'artifice.

- Commémorations du 8 mai
Cette cérémonie était annulée ces dernières années, la nouvelle équipe souhaite l'organiser à nouveau.
Le Maire demande de faire le point sur différentes modalités pratiques, et souhaite qu'une large publicité soit donnée à cet événement.
- Michel Werner interroge sur la possibilité d'augmenter le temps de travail de l'employé communal, Monsieur Dubiau, passer de 20h/semaine à un plein temps. Frédéric Madelénat répond que cette question sera étudiée (aspects

technique et budgétaire). Une réflexion est engagée concernant le traitement des espaces verts par l'employé municipal, mais aussi par des prestataires et avec des conventions mises en place avec les riverains.

- Sabine Reynès demande quel est le retour sur les permanences mises en place depuis deux semaines.
En effet, le Maire tient une permanence le samedi matin de 9h à 12h, les adjoints tiennent une permanence le mercredi matin de 9h à 12h, ainsi la mairie est ouverte aux habitants 6 jours sur 7. Frédéric Madelénat répond que les habitants sont intéressés, mais que cela est nouveau et que l'habitude reste à prendre. Une publicité de ces permanences sera diffusée par tous moyens, en plus de l'affichage en mairie.
- Nathalie Chenu pose la question si les tarifs de la location de la salle des fêtes sont sur le site de la mairie et s'ils seront modifiés. Il a été décidé de conserver les prix été/hiver, ainsi que résident de la commune/ non résident et avec la location des couverts (un ou deux placards).
A aussi été posée la question de la gestion de la salle des fêtes, jusqu'à présent Jacqueline Michaud s'en chargeait.
Gaëlle Binet confirme qu'avec l'aide de la secrétaire de mairie, elle s'occupera de la location, état des lieux et remise des clefs avec l'aide de Jacqueline Michaud.

Il a été confirmé que la gratuité de la salle des fêtes était maintenue pour le Comité des fêtes.

La séance est levée à 20 heures 05 minutes.

Fait à Chassy, le 30 mars 2026

Le Maire,
Frédéric MADELÉNAT



La secrétaire de séance,
Gaëlle BINET

